



Acte n° 2022C169

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 NOVEMBRE 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45
Présents : 34
Pouvoirs : 2
Votants : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 22/11/2022

Le 28 novembre 2022, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëtitia BORDELIER, Valérie BOYER, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Carole DEMANGE, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Delphine PICHOURON, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX, Ingrid BESSON, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Anne-Marie DEGUEURCE, Daniel DOMPOINT, Brigitte KLEIN (Pouvoir Gilles GARNIER), Amlina LEGHNIDER, Patrick NABETH, Stéphanie PALLIER, Bernard REY (Pouvoir Yves DUMOULIN).

Secrétaire de séance : Gaëlle LICHTLE.

OBJET : AMENAGEMENT – Programme Leader 2023-2027 – Dépôt d'une candidature commune et convention de partenariat

M. Marc PECHOUX, Président, informe le Conseil communautaire que le programme Leader Dombes Saône actuel est en voie d'achèvement et qu'un nouveau programme est en cours d'élaboration selon de nouvelles modalités d'organisation et de gouvernance.

En effet, à la demande de la Région, coordinatrice des fonds européens, le nombre de Groupement d'Action Local (GAL) des programmes Leader a été diminué à un par département afin de faciliter la coordination régionale et de limiter les frais de fonctionnement des GAL compte tenu de la baisse de l'enveloppe financière des programmes Leader.

M. Marc PECHOUX rappelle que le Programme LEADER (Liaison Entre les Actions de Développement de l'Économie Rurale) est un programme européen permettant le financement des projets des territoires ruraux. Ce programme repose sur un portage administratif local, couplé à une gouvernance publique-privée dénommée Groupe d'Action Locale (GAL).

Convaincus tant par la philosophie du programme LEADER que par sa capacité à répondre aux enjeux territoriaux, dix EPCI du département de l'Ain, dont la Communauté de communes Dombes Saône Vallée, ont souhaité proposer leur candidature et ont désigné Haut-Bugey Agglomération comme structure porteuse et chef de file. Cette candidature a été unanimement acceptée lors de la réunion du 05/07/2022 à Bourg-en-Bresse.

Comme demandé par la Région dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) paru le 30 mars 2022, les dix EPCI, ci-dessous, se sont donc regroupés afin de déposer une candidature à l'échelle départementale :

- Haut-Bugey Agglomération,
- Communauté de Communes Bugey Sud,
- Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse,
- Communauté de Communes de la Dombes,
- Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain,
- Communauté de Communes de la Veyle,
- Communauté de Communes Dombes Saône Vallée,
- Communauté de Communes de la Côtière à Montluel,
- Communauté de Communes Miribel Plateau,
- Communauté de Communes Val de Saône Centre.

Le périmètre du GAL départemental de l'Ain comporte au total 4.631 km² et 480 832 habitants.

La candidature et la maquette financière du plan d'action sont en cours d'élaboration. Haut Bugey Agglomération a coordonné également la demande de crédits préparatoires.

Le bassin de vie Dombes Saône, coordonné par la Communauté de communes de la Dombes, positionnera un 0,5 ETP afin d'assurer l'animation et la gestion locales du programme.

Une convention de partenariat doit également être signée pour acter la constitution d'une candidature Leader commune du « GAL départemental de l'Ain ». Cette convention définit les modalités de partenariat et les missions du chef de file.

Le Bureau de la CCDSV réuni le 17 novembre 2022 a donné un avis favorable sur le dépôt d'une candidature commune à l'échelle départementale pour le prochain programme Leader 2023-2027 et sur la convention de partenariat qui en découle.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **DE VALIDER** le périmètre de la candidature LEADER 2023-2027 ;
- ✓ **D'APPROUVER** le portage de la candidature LEADER par Haut-Bugey Agglomération en tant que structure porteuse et chef de file, et l'engagement de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée à participer à la stratégie locale de développement et au programme d'actions du programme LEADER 2023-2027 ;
- ✓ **D'AUTORISER** le dépôt de la candidature LEADER par Haut-Bugey Agglomération auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son Représentant à signer la convention de partenariat entre les EPCI du nouveau périmètre et tous les actes et documents rendant exécutoire cette même convention.

A Trévoux, le 28/11/2022

La Secrétaire de séance
Gaëlle LICHTLE

Le Président,
Marc PÉCHOUX

Affichage électronique le :

01 DEC. 2022

